



KEY INTERVIEW

"La simplicité fait la force"

Vincent Van Quickenborne à propos de l'allègement des lourdeurs administratives

Les démarches des citoyens et des entreprises auprès des autorités belges peuvent être facilitées. Le Gouvernement a ainsi créé l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA), actuellement placée sous la responsabilité politique de Vincent Van Quickenborne. Celui-ci nous explique l'état d'avancement des projets actuels ainsi que les changements auxquels nous pouvons nous attendre dans un avenir proche.

Vous êtes Secrétaire d'État à la Simplification administrative. En quoi consiste votre mission ?

Vincent Van Quickenborne : « Je dois concevoir des mesures qui font diminuer la charge administrative pesant sur les citoyens et les entreprises. La communication avec les autorités publiques doit être plus aisée et meilleur marché. Pour y parvenir, nous commençons d'abord par identifier tous les points d'achoppement. Ensuite, l'ASA examine quels services fédéraux, partenaires sociaux et représentants du secteur privé doivent collaborer afin de s'attaquer à un problème particulier. L'ASA coordonne cette concertation. Les dispositions qui en résultent sont présentées au Premier Ministre, qui est également président de la « task force » ministérielle pour la simplification administrative. »

Par quels avantages concrets cela doit-il se matérialiser ?

Vincent Van Quickenborne : « Au bout du compte, les mesures visant les entreprises doivent engendrer des gains de temps, moins de paperasserie et une plus grande productivité. Pour le citoyen, elles doivent également conduire à un gain de temps, mais aussi à moins de déplacements et à davantage de sécurité juridique. En outre, chaque service public fédéral devrait y trouver un intérêt, par exemple dans le traitement plus rapide des dossiers, la diminution du nombre de plaintes pour cause d'erreurs et une rapidité accrue lors du traitement et du traçage de documents. Afin de concrétiser tout ceci, j'ai défini douze travaux ; autant d'actions que l'ASA veut prendre afin de faciliter la vie des citoyens, entreprises et autorités (voir encadré). »

« Toutefois, afin de restreindre radicalement le nombre de formulaires, il faut bien plus que quelques décisions sommaires. Nous devons soumettre les réglementations et procédures administratives existantes à un examen critique, afin de les rendre plus efficaces. Cela peut se faire, par exemple, en faisant usage des technologies de l'information et de la communication (ICT), comme c'est le cas actuellement avec Isabel en matière de facturation électronique et de déclarations à la TVA. La masse de papier a déjà sensiblement diminué grâce aux diverses applications d'eGovernment - une responsabilité de mon collègue Peter Vanvelthoven - et aux solutions avancées que proposent des entreprises comme Isabel. »

De quelles réalisations peuvent déjà profiter les professionnels ?

Vincent Van Quickenborne : « La Banque-Carrefour des Entreprises est, d'une part, un accomplissement majeur. Après une phase de démarrage difficile, ce registre national pour entreprises est à nouveau pleinement opérationnel. Il met une série d'informations concernant les sociétés, tels que le numéro d'entreprise, l'adresse, les coordonnées de personnes à contacter et les statuts, à disposition des services fédéraux. De ce fait, ces derniers doivent s'adresser moins souvent aux entreprises pour obtenir des renseignements généraux. Ils cherchent maintenant directement ces données au sein de la Banque-Carrefour. A partir du 1er janvier 2005, une société pourra même refuser de fournir des informations si celles-ci sont mentionnées dans la Banque-Carrefour. »

Extrait des douze travaux

Vincent Van Quickenborne a dressé la liste des douze travaux utiles pour concrétiser ses plans. Les mesures suivantes visent à simplifier la gestion administrative des entreprises :

- **Numéro d'entreprise unique** : à partir du 1er janvier 2005, un numéro unique au lieu de la dizaine de numéros qui existe à présent.
- **Formulaire de démarrage unique.**
- **Collecte centralisée de données pour les entreprises.** A partir du 1er janvier 2005, les entreprises pourront refuser de fournir des renseignements à un Service public fédéral si les informations en question figurent déjà dans la Banque-Carrefour des Entreprises.
- **Diminution des obligations d'archivage et archivage électronique.**
- **Extension de Tax-on-Web à la partie 2 de la déclaration d'impôts des personnes physiques.** L'Administration complètera elle-même une partie de la déclaration à l'avance.
- **Suppression des attestations lors de missions publiques:** à partir du 1er juillet 2004, les autorités ne pourront plus demander ces attestations si elles sont déjà disponibles électroniquement.

« Réussir le développement d'applications permettant la simplification administrative passe par une collaboration étroite entre les autorités publiques et des entreprises comme Isabel. » (Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la Simplification Administrative)

(de gauche à droite : Vincent Van Quickenborne, Jan Geets – Directeur Marketing & Sales Isabel, Philippe R. Dubois – Administrateur délégué Isabel)



« D'autre part, les guichets d'entreprise sont accessibles depuis le 1er juillet 2003. Toute nouvelle société peut y demander un numéro d'entreprise et le recevoir dans les 24 heures. Auparavant, cette procédure prenait des semaines, voire des mois. D'ici l'été 2004, les guichets d'entreprise pourront aussi activer les numéros de TVA, ce qui évitera aux entrepreneurs de se rendre au bureau de TVA local. »



Dans quelle mesure les démarches sont-elles allégées pour une entreprise naissante ?

Vincent Van Quickenborne : « Nous avons pour objectif d'informatiser entièrement la procédure de démarrage d'une entreprise, comme c'est déjà le cas aux Etats-Unis. Cependant, en Belgique, nous devons d'abord donner une forme électronique à toutes les autorisations dont une entreprise a besoin. Ceci exige un investissement technologique énorme et qui n'est pas évident vu la durée de vie assez courte des gouvernements dans notre pays. Beaucoup de politiciens préfèrent investir dans des initiatives qui génèrent des résultats clairs et à court terme. Dans tous les cas, il est certain que nous devons d'abord réformer les procédures en profondeur avant de les informatiser, et non l'inverse. »

« Lors de la constitution d'une société, un notaire pourra, à partir du 1er septembre 2004, effectuer toutes les formalités par voie électronique. Ceci sera possible grâce à l'interconnexion des réseaux de la Fédération des Notaires avec la Banque-Carrefour des Entreprises. Jusqu'à présent, les fondateurs devaient se rendre chez le notaire puis au greffe, qui inscrivait la société à la Banque-Carrefour des Entreprises. »

Quel impact la simplification administrative a-t-elle sur l'organisation interne des services publics fédéraux ?

Vincent Van Quickenborne : « Nous avons surtout commencé par prendre un ensemble d'actions destiné à prévenir les problèmes. Le 'test Kafka', une sorte d'enquête pour évaluer la lourdeur des charges administratives, en est un exemple. Chaque ministre doit, dans une note au Conseil des Ministres, décrire dans quelles proportions sa proposition génère des charges administratives pour les citoyens, les entreprises et les services fédéraux. Les mesures nécessaires pour éviter toute charge supplémentaire doivent également être précisées dans le cadre du projet Kafka. »

« En outre, nous avons mis sur pied deux initiatives qui permettent à l'ASA d'avoir une idée globale de la situation actuelle. Nous invitons ainsi le public à faire des suggestions en vue d'une simplification administrative, ou à dénoncer les difficultés existantes. Le site web kafka.be connaît ainsi un succès considérable, avec plus de 200.000 visiteurs et environ 3.700 annonces en quelques mois. De surcroît, un agent à la simplification est attaché à chaque service public fédéral. Ce fonctionnaire a pour mission d'identifier les procédures ou les réglementations exagérément complexes. Il met alors des projets sur pied, en assure la coordination et tient l'ASA au courant des démarches entreprises. »

Que préparez-vous d'autre pour les entreprises et les indépendants ?

Vincent Van Quickenborne : « Tout d'abord, nous lancerons bientôt une nouvelle phase de Tax-on-Web, la déclaration d'impôts électronique. Ainsi, indépendants, professions libérales et mandataires de sociétés pourront également remplir en ligne la deuxième partie de la déclaration. En outre, l'Administration pourra compléter à l'avance la déclaration de façon aussi complète que possible avec les renseignements dont elle dispose.

▲
« Nous allons bientôt proposer de transposer le concept du site kafka.be au niveau européen, de telle manière que les citoyens et les entreprises de chaque Etat membre puissent partager leurs expériences au sujet des lourdeurs administratives. »

De plus, nous souhaitons remplacer les versements à l'aide de timbres par des techniques de paiement plus modernes. Notamment pour toute demande d'un numéro d'immatriculation automobile. »

« Afin de mettre sur pied de tels projets, la concertation avec les services publics fédéraux n'est certes pas à négliger, mais c'est surtout la synergie avec des entreprises comme Isabel qui importe. Ces dernières disposent en effet de la connaissance ainsi que des technologies de recherche et de développement nécessaires. De plus, les autorités ne possèdent pas un budget suffisant pour fournir elles-mêmes un système de signature et de paiement électroniques, par exemple. Pour réussir des applications visant la simplification administrative, il convient donc de collaborer étroitement avec des spécialistes comme Isabel. Le tout, bien entendu, dans le respect de la législation en la matière. »

Où en est la Belgique par rapport aux autres Etats membres de l'Union européenne ?

Vincent Van Quickenborne : « Le Programme Printemps de l'Union européenne est clair : grâce à la Banque-Carrefour des Entreprises, au site web kafka.be et au renouvellement du Registre national, nous nous trouvons dans le peloton de tête européen. De nombreux Etats membres voient dans ces trois éléments les forces motrices qui permettront d'autres progrès encore. La Banque-Carrefour est le moyen par excellence pour éliminer la surcharge des entreprises, alors que le nouveau Registre national évitera que les citoyens ne doivent solliciter à tort et à travers leur administration communale pour des certificats en tous genres. »

« Nous avons l'intention de présenter cet été à la présidence néerlandaise de l'Union européenne un site web pour recueillir les plaintes en matière de lourdeur administrative au niveau européen. De cette façon, particuliers et professionnels d'autres pays pourront également exprimer leurs avis sur les obligations existantes. Ainsi, l'ensemble du continent pourra profiter de la diminution de la paperasserie. »

Vincent Van Quickenborne : « Le logo symbolise parfaitement le but du Secrétariat d'Etat à la Simplification administrative : diminuer radicalement la paperasserie. »

Etoile montante de la politique belge


Vincent Van Quickenborne est devenu sénateur à 25 ans. Licencié en droit, puis avocat au barreau de Courtrai, il est ensuite devenu Secrétaire d'Etat à la Simplification Administrative, adjoint au Premier Ministre, à l'âge de 30 ans. Il est simultanément membre du Conseil communal de Courtrai et membre du bureau national du VLD. Il a publié un certain nombre de travaux, parmi lesquels 'la Banque-Carrefour des Entreprises, outil pour la simplification administrative' (2003). Sa devise : « La simplicité fait la force. »



Communiquer avec l'ASA

Site web de l'Agence pour la Simplification Administrative :
www.simplification.be

Point de contact destiné aux charges administratives :
www.kafka.be



Que faisons-nous
Simplification
Projets & réalisations
Publications
Suggestions
Liens
Contact

www.belgium.be

Simplification administrative

Par ce site l'Agence pour la Simplification administrative (ASA) souhaite vous informer de l'approche poursuivie au niveau politique fédéral en matière de simplification administrative.

Vous y trouverez une description de l'ASA, ainsi que des informations sur ses activités, les réalisations du Gouvernement et des services publics et sur l'évolution des différents projets en cours.

La rubrique "Liens" renvoie vers des formulaires en ligne et vers des sites internationaux consacrés à la simplification, à l'amélioration de la réglementation et à l'e-gouvernement.

Vous avez des propositions à nous faire, transmettez les nous. La marche à suivre est décrite dans la rubrique "Suggestions".

Nouveau:

[Note de politique générale](#) (PDF/605KB) de Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat pour la simplification administrative.

[Rapport annuel ASA 2001 - 2002](#) (PDF/1.431KB).

[Convention de coopération](#) (PDF/129KB) sur la simplification administrative entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés et actions concrètes et communes (PDF/54KB).

Les charges administratives en Belgique - [rapport final](#) (PDF/639KB) du Bureau fédéral du Plan.

www.kafka.be

